

Présents : 12 dont 3 en visio

Mmes AC. BENEZET, V. IMBERT, S. JENET, F. TAHER, C. TEIXEIRA, S. THIHY, V. VERNEUIL, Mrs M. ALBIENTZ, S. CATANIA, E. PEYROUSE, JC. PUIG, P. VALCIN, P. FAUVEAU, F. VALERI

Secrétaire de séance : P. VALCIN

Ouverture de la séance à 18h30.

1- Approbation du dernier Compte-Rendu

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

2- Siège à huit clos

Approuvé à l'unanimité

3- Décision modificative n°3 – Budget communal M14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier certains articles du budget communal M14 en section de fonctionnement et propose de valider les modifications comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 / 6042 – Achats de prestations de services	1 606,00 €	
014 / 739211 – Attributions de compensation		1 606,00 €
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
021 Virement section fonctionnement		- 800,00 €
Non affecté/2152 – Installations de voirie	- 800,00 €	

Approuvé à l'unanimité

4- Rénovation thermique du bâtiment de la Mairie - Demande d'aide auprès de la Sous-Préfecture de Lodève – DSIL 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des dégradations importantes liées à la vétusté du bâtiment ont été observées. De plus, nous constatons une consommation énergétique très élevée.

La commune souhaite effectuer des travaux visant à diminuer la consommation énergétique du bâtiment de la mairie, qu'il s'agisse d'action dites « à gain rapide » comme la modification des systèmes de chauffage et d'éclairage ou de travaux de réhabilitation lourde comme la réfection de l'isolation de la toiture.

L'objectif de 47 % de réduction de la consommation d'énergie du bâtiment est envisagé.

Des devis ont été réalisés auprès de différentes entreprises afin d'établir une estimation du coût de ces travaux à hauteur de 69 035 € HT.

M. le Maire propose de demander auprès de la Sous-préfecture de Lodève, une subvention à hauteur de 55 228 € pour l'année 2021 afin d'aider la commune à financer lesdits travaux.

Approuvé à l'unanimité

5- Préservation et rénovation thermique du bâtiment central - Demande d'aide auprès de la Sous-Préfecture de Lodève – DSIL 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la toiture du bâtiment central est très endommagée et doit être restaurée. Ces travaux permettront notamment de diminuer la

consommation énergétique du bâtiment et d'atteindre l'objectif de 40 % de réduction de la consommation d'énergie et de ce fait, de sécuriser et pérenniser le bâtiment.

Un devis a été réalisé par une entreprise de couverture.
Le coût des travaux est estimé à 125 647,71 € HT.

M. le Maire propose de demander auprès de la Sous-préfecture de Lodève, une subvention à hauteur de 100 518,17 € pour l'année 2021 afin d'aider la commune à financer lesdits travaux.

Approuvé à l'unanimité

6- Restauration de la toiture et des volets de la Mairie et mise en place d'un système de chauffage thermodynamique - Demande d'aide auprès de la Sous-Préfecture de Lodève – DETR 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'état en général de la Mairie et la toiture et les volets en particulier, sont très endommagés et doivent être restaurés.

Concernant la toiture, ces travaux sont nécessaires suite à la découverte d'anomalies sur charpente dues à des plaques en zinc anciennes cassées ou ayant glissé. Plusieurs réparations ont déjà été nécessaires pour ne pas endommager davantage la charpente.

Un devis avait été réalisé par l'entreprise STRUCTURES BOIS – COUVERTURE SAS (rue du Puit Marin Z.A. 34920 LE CRES).

Le coût des travaux avait été estimé à 232 937,50 € HT.

La commune avait envisagé de réaliser une première tranche de travaux de 70 000,00 € permettant de rendre étanche la partie zinguée de la toiture.

La Sous-préfecture de Lodève a octroyé une subvention à hauteur de 54 678,00 € pour l'année 2020 afin d'aider la commune à financer cette première tranche de travaux.

Il reste encore à engager la somme de 115 322,00 € afin de réaliser le projet dans sa totalité pour la toiture.

De plus, un devis a été réalisé par une entreprise pour la fabrication et la pose de volet en bois et leur coût est estimé à 7 134,00 € HT.

Un autre devis a été réalisé pour l'installation d'un chauffage thermodynamique au 2^{ème} étage et son coût est estimé à 10 000,00 € HT.

M. le Maire propose de demander auprès de la Sous-préfecture de Lodève, une subvention à hauteur de 105 964,80 € pour l'année 2021 correspondant à la deuxième tranche de travaux incluant la restauration des volets et l'installation d'un chauffage thermodynamique.

Approuvé à l'unanimité

7- Adoption du pacte de gouvernance de la CCGPSL

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de la loi du 27 décembre 2019 « relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique », le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2020, de l'élaboration d'un pacte régissant la gouvernance intercommunale.

Un projet de pacte a donc été élaboré et débattu au sein des instances communautaires.

Un courrier a été adressé, par mail en date du 4 décembre 2020, aux communes précisant qu'en application de l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, le projet de pacte de gouvernance (dont une copie était également jointe audit mail du 4 décembre 2020) doit être soumis pour avis aux différents conseils municipaux du territoire, avant adoption définitive du conseil communautaire.

Monsieur le Maire indique que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du courrier de notification, soit avant le 4 février 2021. En cas d'absence de délibération, l'avis du conseil municipal est réputé favorable.

Approuvé à l'unanimité

8- Opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault »

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Le Conseil Municipal accepte la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de 19 arbres.

Approuvé à l'unanimité

Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.)

Le SDIS met à disposition, sous convention, le logiciel « HYDRACLIC » concernant la gestion des points d'eau incendie sur la commune.

DIVERS :

- Requête de M. Michel ALBIENTZ pour installer un miroir de circulation entre la voie du château d'eau et la route de Cazeneuve,
- Les travaux ont débuté pour la réfection du chemin des Champ Sportifs,
- M. le Maire sollicite les commissions pour une reprise des dossiers à étudier, elles se réuniront sous l'impulsion de leur vice-président,
- Un point est fait par M. Philippe VALCIN pour les dossiers de la vidéo surveillance, rencontre de M. VALENTI qui pilote les projets dans leur aspect technique,
- Un point est fait sur le démarrage de la fibre optique, M. Philippe VALCIN prévoit de contacter le pilote de chez SCOPELEC,
- Logette jaune, lotissement Longuarède : voir si on peut remplacer un bac ordures ménagères par un bac jaune, pas possible vu les espaces disponibles et pente devant le local électrique,
- Logiciel de comptabilité : un module complémentaire au système principal a été choisi pour la gestion de la cantine et du périscolaire : budget 3K€ (initialement 10K€),
- Locatif appartement au-dessus de la bibliothèque : une expertise sur l'humidité a établi un problème de ventilation, le technicien installe une grille VMC afin de résoudre ce problème dans la salle de bain. Le contrat de location prend fin au 30/01/2021, un point doit être fait avec l'association Escalé à ce sujet,
- Le panier de Noël a été un franc succès, beaucoup d'émotion et de remerciements de chacun, compliments à Mme Virginie IMBERT et autres participants pour confectionner ces paniers,
- Fête de LAURET : le comité des fêtes souhaite une reprise de la fête de Lauret : dossier complexe et chargé de responsabilité des personnes, du financement, d'organisation, des choix ... A minima, une journée repas serait fortement appréciée, reste à trouver qui fait quoi, est-ce possible au plan sanitaire, un point sera fait vers avril / mai pour en débattre.

La séance est levée à 19H45